



**Bulletin de la Section Académique de Limoges
du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public**

BIMESTRIEL N°223 MAI - JUIN 2019

Ne pas lâcher d'un pouce !

Les réformes engagées par le gouvernement se mettent en place peu à peu. Celles du lycée, du lycée pro, du nouveau bac ou des futures métamorphoses du service public d'éducation (via la loi Blanquer et la loi de transformation de la Fonction Publique), ... Mais rappelons-nous la réforme du collège, maintenant bien en place, pour vérifier si nos sonnettes d'alarme étaient justifiées...

Le climat en classe ou en salle des profs est-il apaisé ? Le métier d'enseignant fait-il maintenant rêver les étudiants ? Le constat social du Ministère est pourtant clair : les démissions dans le 2nd degré sont passées de 351 à 538 en 3 ans (de 332 à 861 dans le primaire !) et les disciplines déficitaires sont de plus en plus nombreuses (le nombre de candidats étant régulièrement inférieur au nombre de places ouvertes).

Si l'EPS fait encore figure d'exception à cette pénurie de candidats, pour combien de temps ? Face à un ministre qui dégrade de plus en plus nos conditions de travail (pour rappel, les DGH en collège profitent encore d'un coup de pouce par rapport à ce qui est prévu dans le texte), qui fait fi du malaise enseignant et renvoie les hausses promises de salaire aux calendes grecques, qui réfute notre professionnalité en jetant à la corbeille les consultations sur les programmes et en utilisant les formations continues pour faire l'apologie de ses réformes... Quelle réaction avoir ?

D'autres continuent l'enseignement de leur discipline, aussi bien qu'ils le peuvent étant données les conditions, « la tête dans le guidon ».

D'autres encore essaient de se battre pour que cela change. Car les luttes syndicales s'apparentent au tir à la corde. On ne gagne pas tout le temps.. mais si jamais on lâche, alors les retombées sont immédiates et violentes.

Pour que l'équilibre penche en notre faveur, une seule solution : tirer plus fort sur la corde. Pour cela, comment faire ? Etre plus nombreux ! Car ce n'est que collectivement que les batailles ont été remportées. De toutes les luttes sociales en France, seules celles qui se sont jouées avec une profession soudée ont été remportées.

Le gouvernement a décidé de jouer son va-tout, et de tout renverser sur son passage. A nous, ensemble, de démontrer que ses solutions ne sont pas acceptables pour nos métiers et l'avenir des jeunes., et que nos propositions sont porteuses de progrès pour toutes et tous.

Certains baissent les bras. Certains démis-

⇒ **Dominique PARVILLE**



**CTA « création-
suppression de postes »**

⇒ P. 2-4

**Poste au
SUAPS**

⇒ P. 4

**CAPA
Hors-Classe**

⇒ P. 5

**Postes adaptés /
congrés formation**

⇒ P. 6

**Mutations intra-
académiques**

⇒ P. 6

**CAPA
Agrégré-es**

⇒ P. 7

**Interpellation IPR-EPS sur
attribution des avis**

⇒ P. 8

**Congrès
extraordinaire**

⇒ P. 9

**Installations
sportives**

⇒ P. 10-11

**Elections
européennes**

⇒ P. 12

**Calendrier
2019-2020**

⇒ P. 12

CTA « création - suppression de postes »

⇒ Déclaration liminaire de la FSU

**Madame la Rectrice,
Mmes et Ms les membres du comité technique,**

Notre pays traverse depuis des semaines déjà une crise sociale et politique d'une rare gravité. Aux revendications en matière de justice sociale, environnementale et territoriale comme en matière de Services Publics s'agrègent des exigences légitimes de démocratie sociale et politique. La FSU, avec d'autres organisations syndicales, a compris, anticipé et relayé cette colère et ses motifs, à tous les niveaux d'instances. Mais le pouvoir refuse d'entendre; pire il est trop souvent arrogant et méprisant. A force d'ignorer les mises en garde, de piétiner les organisations syndicales, le pouvoir se retrouve ainsi en mauvaise posture. Les récentes élections professionnelles ont montré, par une participation en progrès, l'attachement des personnels au paritarisme et à la représentativité syndicale. Tous ont voté pour qu'un véritable dialogue social soit rétabli au niveau national comme au niveau de notre académie. Il est cependant bien mal engagé, en particulier dans la Fonction Publique !

En effet, lors de la réunion d'installation du Conseil Commun de la Fonction Publique le 12 février, la FSU comme 6 autres organisation syndicales, a décidé de quitter la séance tant le dialogue social continue à être méprisé au sommet de l'État, au cours de laquelle était présenté un projet mortifère portant sur la transformation de la Fonction Publique.

Pour la FSU, **les principes d'égalité et de neutralité** assurent aux usager-es d'être traité-es de manière impartiale et protègent les fonctionnaires des pressions qu'ils pourraient subir dans l'exercice de leurs missions. **Le recrutement par concours** garantit **l'égalité d'accès à des emplois publics** qualifiés et **l'indépendance des fonctionnaires** au service de l'intérêt général. Ainsi, le Statut actuel permet un équilibre entre droits et obligations qui constituent une digue efficace contre les phénomènes de corruption ou de clientélisme. Une conception moderne dont le monde du travail dans son ensemble pourrait s'inspirer. Dans un contexte d'inégalités et d'instabilité croissantes, ces principes sont d'une grande importance et donnent sens aux valeurs qui sont celles de la République.

Il est donc plus que jamais nécessaire de réfléchir, avec tous les acteurs, dont les organisations syndicales, aux évolutions à poursuivre pour répondre mieux aux besoins de la population, mais le gouvernement a déjà tranché, seul, en particulier en ce qui concerne le traitement réservé aux services publics et aux agent-es. En effet, tous les éléments qui apportent des garanties aux personnels et donc aux usagers contre l'arbitraire et les clientélismes sont attaqués : commissions paritaires vidées de leur substance, fusion des CT et CHSCT, recrutement de contractuels ouvert en grand, possibilités de détachement vers le privé, introduction d'une rupture conventionnelle y compris pour les fonctionnaires... Dans ce projet les commissions administratives paritaires ne seraient plus consultées ni sur les mobilités ni sur les promotions, et ce dès le 1er janvier 2020 ! En clair, cela signifie que l'administration affecterait et procéderait à la promotion des agents sans aucun contrôle des élu-e-s du personnel et donc sans aucune garantie du respect de règles équitables et transparentes. Sans le contrôle des représentants des personnels, c'est la légitimité de toutes les décisions qui serait remise en cause. La seule possibilité qui resterait aux personnels de contester un acte de gestion serait d'engager un recours devant la justice administrative. Le Statut de la Fonction publique est

un héritage des valeurs et du programme du Conseil National de la Résistance. En y portant de telles attaques, les équilibres du statut de 1946 sont saccagés, et avec eux la conception d'un fonctionnaire **citoyen** au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur du gouvernement.

Le même modèle de dialogue social est à l'œuvre dans notre Ministère. Le passage en force par une procédure accélérée de l'examen du projet de loi de *l'Ecole de la confiance* en est le parfait exemple. Cette loi propose des bouleversements sans précédent, décidée dans une totale verticalité, pour s'imposer à tous les personnels.

Soumission au silence des agents, financement accru des écoles privées sous contrat avec la scolarisation obligatoire dès 3 ans, création des établissements publics des savoirs fondamentaux qui signe le recul du service public d'Education en particulier dans un territoire rural comme celui de l'Académie et modifie en profondeur l'organisation et les finalités de l'Ecole, évaluation de l'Ecole sous tutelle, réforme de la formation des enseignants, recours à des étudiants pour assurer les remplacements pour lequel l'académie semble vouloir être à l'avant-garde, élargissement des possibilités d'expérimentations y compris dérogoatoires au statut des personnels... Bref une loi fourre-tout qui prévoit de transformer en profondeur l'Ecole et de donner les coudées franches au Ministre pour conduire ces transformations.

Enfin, si la FSU a exprimé sa satisfaction sur le renoncement du Ministre à la fusion des académies, elle constate que l'article 17 offre un blanc-seing inacceptable, par le biais d'ordonnances, permettant des réorganisations dont les perspectives ne sont pas fixées par la loi et un renforcement des pouvoirs des recteurs de régions. Ces réorganisations conduiront à des mutualisations visant des économies d'échelle et donc des suppressions de postes avec des mobilités fonctionnelles et géographiques plus ou moins imposées et donc subies.

Autant d'orientations qui sont à rebours du sens de l'engagement des agents et des intérêts des usagers. Ces choix sont antagonistes à la demande sociale qui s'exprime dans le pays.

Alors que tout appelle à mettre en synergie les personnels, à développer l'intelligence collective dans notre société, la reprise en main autoritaire de l'école et de la Fonction Publique sont à contresens de l'Histoire. L'école doit être un lieu de formation, de savoirs et de débats qui refuse tout dogme et autoritarisme. Lutter pour un autre avenir pour notre école, la Fonction publique, les services publics et la société dans son ensemble est une nécessité qui appelle l'engagement de tous et de chacun.

La FSU invite donc les personnels à s'engager dans l'action pour s'opposer aux logiques à l'œuvre qui remettent en cause le fondement même du Service Public d'Éducation que nous défendons, celui qui travaille quotidiennement à faire réussir tous les élèves avec les moyens qui sont à sa disposition, celui qui cherche à casser les déterminismes sociaux et qui permet de faire société. C'est pourquoi nous serons en grève le mardi 19 mars et que la FSU invite personnels et usagers du Service Public d'Education à faire la démonstration ensemble de leur opposition à ces projets le samedi 30 mars.

⇒ Compte-rendu des CTA de mars

Ce CTA s'est joué en « deux temps » (si les représentants des personnels votent contre à l'unanimité, la rectrice doit reconvoquer le CTA), les 18 et 26 mars 2019.

La première proposition du rectorat est à la hauteur des craintes que nous avons suite aux moyens dont dispose l'académie pour la rentrée prochaine. Pour mémoire : perte de 13 équivalent temps plein en collège malgré 200 élèves de plus, perte de 20 ETP en lycées et de 13 ETP en lycées professionnels. La « compensation » étant de 22 ETP en heures supplémentaires, que beaucoup trop d'établissements ont malheureusement subi de plein fouet.

Dans le projet initial donc, 58 postes sont supprimés dans notre académie... La FSU est intervenue sur chaque situation pour demander des explications, et a demandé le maintien du poste à chaque fois que la situation l'exigeait. De même, par sa connaissance du terrain, notre fédération a proposé des créations supplémentaires, dont certaines ont été acceptées. 8 postes ont ainsi été gagnés (5 suppressions annulées, 3 créations supplémentaires obtenues).

En EPS, le rectorat avait envisagé la suppression d'un poste en creuse, à Ahun (avec complément de service à Parsac). Cette année encore, notre expertise a permis de sauver le poste : nous avions une connaissance très précise de la situation, grâce aux collègues en poste. Nos arguments étaient forts (pérennité des heures, petits collèges qui nécessitent des enseignants stables, AS dynamiques grâce à la stabilité des enseignants, etc.) et ont été entendus.

Dans le premier degré, le constat n'est pas plus réjouissant : le solde du premier degré est nul, ce qui ne permet pas de rattraper le retard en terme d'encadrement des élèves du primaire. Concernant les agents de laboratoire en

collège, la ligne est encore plus claire : la rectrice veut les supprimer ! Conséquence de la disparition de 8 postes administratifs dans notre académie : -2,5 agents de labo supprimés, -3 administratifs au rectorat et -2 en établissement.

Les interventions du SNES et du SNEP ont également permis l'annulation du profilage des postes au collège Ronsard de Limoges, classé REP+. Cet établissement (tout comme le collège Moulin de Brive) peut en effet avoir un régime dérogatoire à l'occasion des mutations et avoir des postes profilés qui font fi de tout barème, seul paramètre permettant l'équité entre collègues demandeurs de mutation sur ce poste. Le rectorat n'a pas pu justifier le profilage du poste (quelles compétences spécifiques de la part des collègues nommés ?), d'autant plus que dans le cadre de la circulaire intra-académique, plusieurs garde-fous sont présents : il est nécessaire que les collègues soient volontaires pour enseigner en REP+, et le bonus de 300 points si le vœu est classé en 1 permet le plus souvent de faire la différence entre les collègues qui désirent vraiment y enseigner et les autres qui le mettent par « défaut ».

Dernier point à l'ordre du jour de ces CTA : le protocole de rémunération des AESH. Celui-ci, qui aurait dû être étudié depuis longtemps, est loin d'être satisfaisant, même si des avancées notables sont à noter : reclassement (avec effet rétro-actif au 1/09/2018), grille de rémunération avec gain automatique tous les 3 ans, possibilité de contrats de 2 ans. Mais le constat des temps partiels imposés est implacable : ces personnels n'auront que trop rarement des salaires décents !

Devant une situation scandaleuse en terme de moyens, que les gains obtenus sont malheureusement bien loin de combler, nous avons évidemment voté contre cette proposition rectorale, qui s'accorde très bien avec la parution du décret permettant d'imposer aux enseignants une 2ème heure supplémentaire ! Nul doute que les compléments de service vont une nouvelle fois augmenter... et que le mouvement intra sera plus que limité !

CTA du 11 juin 2019

⇒ Déclaration liminaire du SNEP-FSU

Réforme des lycées généraux et professionnels, réforme du baccalauréat, réforme des programmes, salaires, recrutements, conditions de travail, loi pour « l'école de la confiance », loi de « transformation de la Fonction publique »... les mécontentements des enseignants d'EPS sont nombreux et ne sont ni entendus, ni écoutés. Face à cette situation sans précédent qui touche au cœur de la professionnalité des enseignants, le SNEP-FSU après une large consultation s'est exprimé majoritairement pour rejoindre l'appel à la grève du 17 juin prochain, date de la première épreuve du baccalauréat.

Cette mobilisation dont la seule responsabilité revient au ministère, vise l'ouverture de négociations réelles sur l'ensemble des problématiques pour la définition d'une autre politique éducative, pour l'avenir de la jeunesse et la reconnaissance des personnels.

A toutes ces attaques se rajoute un nouveau coup porté à la discipline EPS. La lecture de l'appel à projet sur l'opération « Cours le matin, EPS et sport l'après-midi », qui circule dans tous les établissements scolaires montre, une nouvelle fois, la duplicité du ministère. Lors d'une audience auprès

du cabinet du ministre, en présence de la DGESCO et de la DGRH, il nous a été affirmé avec conviction que l'EPS n'entraîne pas du tout dans le dispositif voulu de « cours le matin, sport l'après-midi ». Or, force est de constater que la parole ministérielle n'a aucune valeur puisque l'appel à projet mêle dans un grand fourre-tout le monde associatif, le mouvement sportif, le sport scolaire et l'EPS... Cette situation est inacceptable !

Les cours d'EPS ne se confondent pas avec l'animation sportive. Ils ont des exigences de contenus, de savoirs, de compétences à construire et développer avec les élèves. L'EPS est un cours « comme les autres » et jouer de la confusion est une nouvelle attaque contre la discipline, le métier d'enseignant d'EPS et leur rôle au sein du système éducatif. Cette dévalorisation de l'EPS au travers de constructions telles que le « sport l'après-midi » qui a déjà fait preuve de son inefficacité est insupportable et met gravement en danger le positionnement disciplinaire de l'EPS dans la scolarité des élèves.

Le SNEP-FSU appelle donc l'ensemble des enseignants à refuser d'entrer dans ce jeu et à rejeter massivement l'expérimentation.

⇒ Compte-rendu du CTA du 11 juin

Ce CTA avait plusieurs points à l'ordre du jour :

⇒ les AESH : 60 élèves n'avaient pas l'accompagnement reconnu par la MDPH, en mars dernier. La création des PIAL (affectation des AESH sur un groupe d'établissements du primaire et/ou du secondaire) permet une meilleure « gestion des ressources humaines », selon le rectorat... mais dans quelles conditions pour les personnels ? Pour le suivi des élèves concernés ? A noter qu'une ULIS est créée à la rentrée prochaine au collège Firmin Roz à Limoges.

⇒ La carte des AED : une fois de plus, le rectorat gère la misère et fait même preuve de condescendance en proposant aux représentants des personnels de décider (royalement) quel serait l'établissement qui bénéficierait du demi-emploi restant... Nous avons refusé d'entrer dans ce jeu et avons voté contre cette misérable répartition : 5 FSU, 1 FO et 1 UNSA (qui avait 2 sièges inoccupés !), la représentant du SGEN-CFDT s'abstenant.

⇒ La préprofessionnalisation des AED : cette nouveauté (encore non officielle car dans le projet de loi qui n'est pas encore signé) a sous des airs d'avancée sociale un fond bien pernicieux. À partir de la rentrée prochaine, des AED (recrutés pour l'occasion, avec volonté de devenir professeurs) vont en effet pouvoir enseigner. Le recrutement se fait en L2, et le salaire est indigne (il ne permettra aux élèves non boursiers de vivre). Sous des faux airs de rendre le métier attractif et de recevoir une formation « concrète », cette initiative est surtout une bonne occasion d'avoir des personnels à un prix défiant toute concurrence (ils seront en responsabilité des classes en M1). D'autant plus que la portée n'en sera que forcément limitée : 3000 embauches par an lorsque le système sera lancé, alors que ce ne sont pas moins de 180 000 candidats aux différents concours qui se présentent tous les ans... sans parvenir à occuper tous les postes !

⇒ Le PAF : un résumé incomplet nous a été présenté... la rectrice reconnaissant qu'un groupe de travail sur le sujet ne serait pas de trop. Les quelques chiffres apportés nous permettent malgré tout de mesurer que les stages de formation continue ont été prioritairement dévolus aux formations... sur les réformes ! La FSU est intervenue pour rappeler l'importance et la priorité à donner aux formations didactiques et pédagogiques pour les enseignants.

⇒ L'évaluation des enseignants contractuels. Largement inspirée sur les rdv de carrière, cette évaluation fait malgré tout resurgir un biais bien d'actualité : la prépondérance de l'avis du chef d'établissement ! Ou comment mettre les collègues contractuels tranquillement à la botte de l'autorité...

⇒ L'apprentissage. La FSU est revenue sur son désaccord sur de nombreux points avec les velléités de « l'apprentissage magique » prôné par le rectorat et de développer les classes « mixtes » (qui accueillent un public d'élèves suivant les CAP, bac pro ou BTS mais aussi des apprentis) : apprentissage entraînant un tri social, formation centrée sur l'entreprise qui embauche, gros taux de démission, etc. Sans compter les difficultés entraînées par l'intégration des apprentis dans les classes « normales » : diversité des parcours, des motivations, avec des aménagements d'emploi du temps annuels différents... Si les élèves en BTS ont une certaine maturité pour absorber ces difficultés, les élèves de CAP et même de bac pro risquent d'être face à de nouvelles difficultés !

⇒ **Dominique PARVILLE**



⇒ Poste au SUAPS

Le poste au SUAPS a été attribué pour l'année prochaine, en Affectation à Titre Provisoire, à Elisa Pena-Llorente. Son poste à la cité scolaire Bernard Palissy de Saint-Léonard-de-Noblat servira de support stagiaire pour l'année 2019-2020.

Déclaration liminaire

Cette CAPA hors classe s'ouvre dans un contexte particulier de mobilisations dans l'éducation nationale et dans toute la Fonction publique. Nous tenons à rappeler ici notre attachement à un Service public de qualité sur l'ensemble du territoire et notre détermination à le défendre.

Les projets de loi « école de la confiance » et « transformation de la Fonction publique », actuellement présentés à l'Assemblée et au Sénat se font de manière autoritaire sans prise en compte des professionnels concernés. Ils annoncent une déstructuration du métier, une remise en cause des missions du service public, un renforcement de l'inégalité des droits entre les élèves et les familles et une dégradation accrue du paritarisme, garant du fonctionnement démocratique du Service public.

Le gouvernement fait la sourde oreille face aux mobilisations et utilise l'autoritarisme dans son fonctionnement : rappels à l'ordre de fonctionnaires qui osent exprimer publiquement leur désaccord, mise en garde etc. Cette attitude est déplorable et ne fait que renforcer nos inquiétudes concernant l'article 1 de la loi école de la confiance, et l'article 13 de celle dite de « transformation de la Fonction publique ».

Le projet de loi Fonction publique est une boîte à outils inventée par le gouvernement pour casser le Service public.

Le quasi dessaisissement de toutes les compétences des CAP, l'augmentation du recrutement de contractuels, la suppression de milliers de postes, la fusion des CT et CHSCT,... sont extrêmement dangereux car cela précarisera les personnels et renforcera de fait les inégalités territoriales

Dans l'éducation, en plus de ces 2 projets, les réformes lycées, lycées pro, parcoursup et bac viennent renforcer le malaise et la colère existante tant du point de vue des personnels que des élèves et leurs familles. En effet, ce projet fait la part belle au privé (avec l'obligation de financement des écoles maternelles privées), instaure des modes de fonctionnement nuisibles aux élèves comme aux personnels et va accentuer les inégalités.

Dans ce contexte la parution du décret imposant les 2HSA à la rentrée prochaine, décret qui fait l'unanimité contre lui de la part des organisations syndicales, est

une véritable provocation tant cela va dégrader les conditions de travail, les relations dans les équipes pédagogiques. Et c'est aussi une mesure profondément inégalitaire si l'on considère comment ces HSA sont distribuées entre les hommes et les femmes.

Le ministre a beau jeu de parler de confiance il ne met rien en place pour l'instaurer.

Et pour ce qui est de la revalorisation des enseignants, annoncée par le président, il conviendrait pour le moins de mettre fin au gel de la valeur du point et de lui assurer une sérieuse augmentation à l'occasion du rendez-vous salarial de juin. Il y a urgence et ce serait sûrement là une bonne façon de renforcer l'attractivité du métier.

En ce qui concerne le sujet de cette CAPA, nous entrons dans la deuxième année de la hors-classe post-PPCR. Une avancée historique pour les droits des personnels assurés désormais de dérouler leur carrière sur deux grades ; assurés que l'ensemble de leur expérience professionnelle soit désormais prise en compte, indépendamment de paramètres externes.

Cette assurance repose sur un équilibre des barèmes et sur la pérennité des avis, mais nous continuons de demander à ce que les collègues qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière pour leur appréciation puissent contester au moins une fois leur appréciation (au même titre que ceux qui ont eu un rendez-vous de carrière)

Dans cette CAP nous pourrions constater que l'héritage des anciennes carrières est encore présent et qu'elles étaient fortement inégalitaires. Cette donnée nous incite à continuer de demander à ce que le barème soit réévalué en faveur de l'ancienneté afin que tous les collègues issus de l'ancien système puissent partir au dernier échelon de la hors classe. De même le SNEP FSU revendique que la hors classe soit un échelon supplémentaire et que la différence de 5 ans existante entre 2 collègues pour accéder à la hors classe disparaisse. En effet, la dernière campagne et les CAP de recours ont établi clairement que le quota existant d'avis excellent au RDV de carrière du 9^{ème} n'était pas adapté à nos corps, créant injustices et incompréhensions.

Pour le reste, nous ferons des propositions lors de cette séance.

Quelques chiffres et remarques :

69 collègues étaient promouvables (à l'échelon 9+2ans au 31 aout 2019) . Le ratio national d'accès à la hors classe étant fixés à 17% des promouvables cette année encore , 11, 7 promotions à distribuer par le rectorat qui en a accordé 12 . 7 femmes et 5 hommes seront promus (liste ci-dessous).

Encore un collègue 11ème échelon non promu.

Nous attirons l'attention de l'administration sur les collègues nés en 1962 et avant qui ne sont toujours pas promus et leur demandons une attention particulière les concernant afin qu'ils et qu'elles puissent partir en retraite avec le dernier échelon de la hors classe

Les collègues pour qui l'avis est pérenne sont sanctionnés notamment ceux qui ont un avis satisfaisant et nous demandons à ce que ces collègues puissent contester au moins une fois leur avis.

La barre de promotion cette année était de 165 points . A égalité de barème , c'est l'ancienneté dans le corps qui départage puis ancienneté dans l'échelon puis l'âge

Quelques statistiques

Pour évoquer les différences de notation entre femmes et hommes et le manque d'équité (déjà évoqué en CAPA avancé d'échelon), nous avons fait un tableau résumant les avis (Cf page suivante). Le constat est sans appel : les hommes sont mieux considérés que les femmes. Et si plus de femmes ont des meilleurs avis au 10ème et surtout au 11ème échelon, c'est tout simplement parce que les hommes de la même génération ont déjà été promus à la hors-classe !

AVIS	Echelon 9		Echelon 10		Echelon 11	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Excellent	0	4	2	1	0	0
Très satisfaisant	4	10	8	9	2	0
Satisfaisant	7	2	10	4	2	2
A consolider	0	0	0	1	0	0
TOTAL	11	16	20	15	4	2

Nom - Prénom	Affectation
BRANGER Aurélie	Clg Bessines
COLOMINE David	Clg Calmette, Limoges
COUPART Patricia	Clg La Souterraine
DUMAS Florence	Clg Aix-sur-Vienne
EUGENE Eric	Clg Jean Moulin, Brive
JACQUET Jean-Michel	Clg Seilhac
LAYLA VOIX Sandrine	Clg Isle
MAUDEUX Thierry	Clg St Vaury
NOIROT Annabelle	Lyc Gay Lussac, Limoges
PUYRIGAUD Emmanuelle	Clg Léon Blum, Limoges
QUEZEL AMBRUNAZ Véronique	Lyc Limosin, Limoges
SABARD Stéphane	Clg Clémenceau, Tulle

Congés formation

Seulement deux demandes en EPS cette année, pour 8 demandes l'année dernière (dont deux annulées), plus de demande pour la formation Agrégation interne : elle a disparu à Limoges !

Une 2ème demande et une 1ère demande qui n'ont pas été satisfaites cette année.

Postes adaptés

27 demandes toutes matières confondues. En EPS une demande d'entrée refusée par l'administration

Deux collègues en poste adaptés de courte durée (PACD) déjà dans le dispositif depuis deux ans sont maintenus.

⇒ **Carole BOISSARD**



⇒ **Mutations intra-académiques : FPMA du 13/06/2019**

Cette FPMA s'ouvrait dans un contexte tout à fait particulier. Les commissions paritaires sont des lieux de contrôle et d'amélioration des carrières individuelles et des cadres collectifs de gestion : la transparence y est la règle, l'arbitraire du mérite y est combattu, les droits des personnels y sont respectés, comme en témoignent toutes les CAPA et CAPD. Non seulement la suppression de leurs prérogatives rendrait toute décision de l'administration suspecte et pour les promu-e-s un sentiment d'injustice, mais elle entraînerait une dégradation violente et immédiate pour tous les personnels, le travail en profondeur effectué par les commissaires paritaires sur les carrières et les mutations, au bénéfice de toutes et tous, étant balayé d'un revers de main. La FPMA qui se tenait l'a prouvé une nouvelle fois.

Le constat est implacable : nous avons proposé des améliorations loin d'être négligeables, acceptées en partie. Nous avons proposé ainsi par nos chaînes d'amélioration 5 mutations supplémentaires. Comment nos collègues peuvent-ils comprendre que tout ce qui fait la modernité de la Fonction Publique soit tout simplement évacué ? Car si nous pouvons aisément constater les pertes sèches pour les enseignants, nous avons beaucoup plus de mal à saisir les avantages qu'en retirerait l'administration, à moins de vouloir tout simplement disposer d'un formidable levier managérial, destiné à faire couper court à toute velléité de grogne ou de contestation...? On voit aisément ce que les personnels et les collectifs de travail auraient à y perdre, mais quel y serait l'intérêt de l'institution ?

Statistiques

Cette année, il y a eu 65 demandeurs dont 17 entrants et 2 intégrations. 24 d'entre eux ont obtenu une mutation, soit 37 % des demandeurs. 3 collègues de plus que la proposition faite initialement par l'administration ont pu obtenir une mutation.

Sachant que grâce à l'intervention du SNEP, davantage de collègues ont pu obtenir une mutation car 2 postes ont pu être réinjectés au mouvement : un poste initialement

bloqué comme support stagiaire ainsi qu'un autre oublié par le rectorat suite au dernier CTA (le poste d'Ahun qui avait été sauvé a été « oublié » dans la première mouture redorale...).

2 collègues TZR ont pu être stabilisés. 1 collègue a été affecté en extension.

Concernant le taux de satisfaction, grâce à l'intervention du SNEP, nous sommes passés de 6 à 9 collègues de satisfaits sur le département de leur 1^{er} vœu.

Tableau récapitulatif des barres d'entrée sur les 3 départements

	23		19		87	
	Poste Fixe	ZR	Poste Fixe	ZR	Poste Fixe	ZR
Projet de l'administration avant la FPMA	71.2	201.2	432.2	251.2	530	428.2
Projet final	71.2	201.2	432.2	251.2	530	428.2

Deux postes encore gelés pour les stagiaires !

Les barres départementales et de ZR n'ont pas été modifiées par nos propositions d'améliorations car elles n'ont agi que sur des chaînes intra-départementales. Nous avons aussi proposé à l'administration plusieurs autres chaînes, en incluant les postes encore gelés pour accueillir des stagiaires (collège Blum à Limoges et le lycée de Bellac)... mais elles ont été rejetées, alors que nous avons proposé plusieurs BMP qui pouvaient s'y substituer pour accueillir les stagiaires. Ce sont ainsi a minima 2 mutations qui ont été empêchées, ainsi que l'amélioration de 2 mutations !

Nom	Prénom	Affectation
CREUSE		
CAPET-KLERE	Morgane	Collège Ahun
ESTIEZ	Stéphane	Collège St Vaury
ESTIEZ	Virginie	Collège Nadaud Guéret
FREZET	Julien	Collège Ahun
GARCIA	Thomas	Collège Châtelus-Malvaleix
LABARDE	Gaëtan	Collège Chambon-s/Voueize
LONGUET	Graylen	Collège Chénérailles
SCHMIDT	Denys	ZR 23
CORREZE		
BOISSIERAS	Geoffrey	Collège V. Hugo Tulle
GRENOUILLET	Cédric	LPO Egletons
MARTY	Eric	LGT E. Perrier Tulle
PARONNEAU	Julien	Collège J. Lurçat Brive
REVERSAC	Gilles	Collège La Prairie Meymac
CORMERY	Lucie	ZR 19
DA COSTA	Maxime	ZR 19
DUFOUR	Jeanne	ZR 19
MALITHE	Jérémy	ZR 19
TANCRAY	Julien	ZR 19
HAUTE-VIENNE		
ANDURAND	Frédéric	Collège Ronsard Limoges
BEYSSAC	Fabrice	Collège Isle
GAUTHIER	Sylvain	Collège Rochechouart
POLLIARD	Jeannette	SEP J. Monnet Limoges
BLANCHER	Cécile	ZR 87
PLASTRE	Morgane	ZR 87

⇒ **Magalie BARRAT**



⇒ Agrégés

En ce qui concerne les collègues agrégé-es E.P.S. de l'académie (la CAPA est commune à tous les agrégé-es) :

- 43 collègues agrégé-es dans l'académie (29 en Haute-Vienne, 10 en Corrèze et 4 en Creuse)
- Il y a 26 agrégé-es Classe Normale, 14 Hors Classe et 3 Classe Exceptionnelle.
- 11 agrégé-es de l'académie sont syndiqué-es (25.6%).

Accès au corps des agrégé-es par Liste d'Aptitude

Lors de la CAPA du 21 mars 2019, les 13 dossiers des demandeurs en EPS ont été étudiés : c'est moitié moins de dossiers que l'an dernier, les collègues considérant sans doute ...et à juste titre...que la «voie » de cette promotion

est plus étroite que celle de l'accès à la Classe Exceptionnelle de leur corps.

Pour mémoire, la promotion qui avait été accordée en EPS l'an dernier, a été refusée en juillet 2018 par le collègue qui, proche de la retraite, a eu un bénéfice immédiat de sa promotion à la Classe Exceptionnelle alors qu'il lui aurait fallu attendre 3 ans s'il avait intégré le corps des agrégés !

D'autre part, 2 des 3 collègues proposé-es l'an dernier à la CAPN n'ont pas renouvelé leur demande cette année ! 2 nouveaux collègues ont donc été proposés à la CAPN 2019 (1 homme et 1 femme).

La CAPN du 21 Mai n'a accordé cette année aucune promotion en EPS dans l'académie de Limoges.

Promotion à la Hors-Classe des agrégé-es :

Lors de la CAPA du 20 mai 2019, les dossiers de 7 collègues EPS promouvables ont été étudiés (3 femmes et 4 hommes).

Il n'y a plus de collègues EPS échelon 11 non promu-es. Les collègues EPS les plus avancé-es dans la carrière sont à l'échelon 10+1.

Sur ces 7 dossiers figuraient 2 avis « Exceptionnel », 4 avis « Très Satisfaisant » et 1 avis « Satisfaisant ».

Aucun collègue d'EPS n'a été proposé à la CAPN qui se tiendra le 2 juillet 2019.

Promotion à la Classe Exceptionnelle des agrégé-es :

La CAPA pour la promotion à la Classe Exceptionnelle devait se tenir le 20 mai. Le ministère ayant tardé à commu-

niquer les contingents, celle-ci a été repoussée au 28 juin. La CAPN devrait se tenir le 3 juillet.

Postes adaptés et formation continue

Aucune demande de poste adaptée n'a été faite en EPS cette année chez les agrégé-es.

Seule une demande de formation de 2 semaines en stage « MIN » (Module d'Initiative Nationale) a été émise par une collègue qui enseigne en PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) pour accueil d'enfants à besoins particuliers.

⇒ **Annette DURIN**



⇒ **Interpellation de notre IA IPR-EPS sur l'attribution des avis**

M. l'IA-IPR,

Lors des commissions paritaires académiques traitant des promotions de corps, nous avons constaté qu'en EPS les meilleurs avis (« Très Favorable ») n'étaient accordés qu'à très peu de dossiers des promouvables, alors même que ces avis ne sont pas contingentés.

Certains collègues dont les dossiers étaient de très grande valeur, et dont les chefs d'établissement avaient reconnu la professionnalité, n'ont reçu qu'un avis « Favorable » de l'IA-IPR, pour la campagne de promotion par liste d'aptitude au corps des agrégé-es.

En 2019, à la CAPA des agrégés pour la promotion aux corps des agrégés par liste d'aptitude, 77% des dossiers de promouvables ont reçu un avis TRF des chefs d'établissement et seulement 15% ont obtenu ce même avis TRF de l'inspection. Il existe donc une différence notable entre le positionnement des avis des CE et celui de l'inspection pédagogique E.P.S.

La promotion par liste d'aptitude est un moment très important de la revalorisation des carrières de nos collègues et particulièrement de ceux qui ont déroulé l'ensemble de la carrière (professeur HC échelon 6 ou Classe Exceptionnelle) et en l'absence de barème, ils sont nombreux à nous interpeler sur l'avis que vous avez attribué alors même que l'ensemble de leur dossier semble répondre aux attentes de la circulaire ministérielle, que la note pédagogique attribuée est très bonne et que leur valeur professionnelle est reconnue par leur chef d'établissement.

Il nous a paru important de vous alerter sur le fait que la limitation d'attribution des avis TRF, alors même qu'ils ne sont plus contingentés, écarte la proposition de certains collègues par la CAPA et donc de la promotion par liste d'aptitude en 2019. Sachant qu'en CAPN des reliquats sont susceptibles d'être attribués par discipline et que depuis l'an dernier il est également constitué une liste complémentaire par discipline pour pallier aux refus de promotion, nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée à ce qu'aucun très bon dossier de notre académie ne soit écarté par son évaluateur primaire.

Concernant l'avancement des professeurs d'EPS, le constat qui a été fait lors de la CAPA du 14 février dernier, traitant des accélérations de carrière est aussi très inquiétant. En effet, seul-es des collègues qui avaient un avis « excellent » ont été promu-es, celles et ceux qui avaient un avis « très favorable » n'ayant pu bénéficier d'aucun avancement accéléré. Plus explicitement, c'est l'avis recteur (qui se base sur les items de l'IPR et du chef d'établissement) qui a servi comme seul critère de promotion.

Or, cet avis recteur n'est pas contingenté pour les accélérations de carrière (comme il peut l'être par ailleurs pour

les promotions de grade à la Hors-Classe ou à la Classe Exceptionnelle). Comment donc faire comprendre aux agents promouvables que l'avis qui leur est attribué ne l'est pas intrinsèquement, mais bien comparativement à leurs collègues ? Le **Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 précise** : « Le professeur d'éducation physique et sportive bénéficie de trois rendez-vous de carrière dont l'objectif est d'apprécier la valeur professionnelle de l'intéressé ». Il n'est fait nulle mention d'un quota ou d'une proportion des avis qui « classerait » les agents promouvables la même année. Ce « classement » des collègues, qui n'est pas prévu par les textes, n'a pas lieu d'être pour plusieurs raisons :

⇒ Comment comparer des collègues qui ont eu des carrières différentes (congés, disponibilités, avancements divers depuis leur accès au corps des professeurs d'EPS, etc.) et qui se trouvent souvent par le fruit du hasard être promouvables la même année ?

⇒ Comment faire un « classement », alors que celui-ci sera mécaniquement faussé par le jeu des mutations et l'arrivée dans notre académie de collègues qui auront été évalués « pour eux-mêmes » ?

La CAPA traitant des accélérations de carrière a justement pour premier chef de déterminer des discriminants objectifs permettant de départager les collègues qui auraient une évaluation identique de la part du recteur. Cette CAPA permet d'évacuer le doute et la suspicion de toute malversation de la part de l'administration. C'est l'essence du statut de fonctionnaire tel qu'il a été pensé par le Conseil National de la Résistance, en 1946. En calant les avis sur les futures promotions, c'est toute cette logique qui est évacuée en amont, au détriment de toutes et tous.

Les textes officiels ne prévoient qu'un seul cadre à ces avis : le respect des ratios femmes/hommes de promouvables. Dans notre académie, jamais ce ratio ne s'est encore révélé en faveur des femmes. Il a le plus souvent penché en faveur des hommes, il a parfois été équilibré. Nous sommes très attachés à ce que cette évaluation de la « valeur professionnelle », que nous rejetons par ailleurs, se fasse le plus clairement et le plus équitablement possible pour les professeurs d'EPS que nous représentons.

Certains de votre attachement au service public d'éducation, nous vous prions d'accepter, M. l'Inspecteur Pédagogique Régional, nos respectueuses salutations.

Pour le SNEP-FSU Limoges
Annette DURIN Dominique PARVILLE



Congrès extraordinaire du SNEP-FSU

⇒ Un acte militant

Vendredi 3 mai s'est tenu un congrès extraordinaire du SNEP-FSU. Celui-ci avait pour objectif d'analyser et de débattre sur les lois Blanquer (« Ecole de la confiance ») et de « transformation de la Fonction Publique ». Car nous ne serons jamais assez alarmistes sur ce que ces deux réformes vont engendrer, et qui font bien entendu système avec les réformes du collège, du lycée, du lycée professionnel, du baccalauréat, des nouveaux programmes, etc.

Les pièces de l'échiquier se mettent peu à peu en place. La stratégie gouvernementale est claire, le puzzle prend forme de plus en plus, et il semblait primordial de prendre une journée pour faire le point sur ces attaques qui auront des conséquences lourdes, violentes et immédiates sur nos métiers et sur nos carrières.

Parmi la grosse trentaine de collègues présents, beaucoup nous ont avoués ne pas avoir mesuré, avant les explications reçues lors de ce congrès, l'impact que ces réformes allaient avoir sur le système éducatif, à la fois dans sa nature et dans son mode de fonctionnement (et donc comment ses personnels allaient être gérés !).

N'hésitez pas à poser vos questions sur ces projets de loi : s3-limoges@snepfusu.net

**Vous pouvez retrouver sur notre site le diaporama diffusé :
www.snepfusu-limoges.net/congres-extraordinaire-3-mai-2019/**

Vous y trouverez également une petite vidéo de l'action organisée l'après-midi



Une course d'obstacle pour éviter les attaques frontales contre le service public.

Hier le SNEP-FSU, syndicat des professeurs d'EPS, a convoqué une assemblée générale extraordinaire afin d'expliquer à ses adhérents les dangers des réformes Blanquer «pour une école de la confiance» et de celle de la fonction publique.

Ils résistent malgré les multiples obstacles sur leur route

Pour Dominique Parvillé, du SNEP-FSU ces deux réformes, complémentaires dans leur objectif d'économie, signent la mise à mort du service public. Il explique, « nous devons combattre ces deux feux », avant de participer à un «Game of Runs», une action symbolique qui s'est déroulée au stade de la Borie. Accompagné d'une trentaine de personnes, le prof d'EPS a en effet participé à une course de saut de haies «Game of Runs», où chaque obstacle symbolisait les différents reculs déjà subis et tous ceux à venir. Des réformes qui, pour le syndicaliste, remettent non seulement en cause le statut des fonctionnaires «et ce sont eux qui font fonctionner les services publics», mais sont aussi préjudiciables pour les usagers. Et ce ne sont pas les déclarations du président Macron qui le rassurent. Le président de la République avait expliqué, au cours de son allocution en réponse aux doléances

des Gilets jaunes, qu'il n'y aurait plus de fermeture d'école ou d'hôpital sans accord du maire de la commune d'ici la fin du quinquennat, alors qu'il avait annoncé la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. «Cela nous inquiète encore plus», indique Dominique Parvillé. Il rappelle que les trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) sont concernées. «Cette réforme remet en cause le dialogue social en fonctionnant, par exemple pour l'Éducation nationale, les comités techniques et les CHSCT, il sera impossible même avec des décharges d'assumer les deux. Cette réforme met également fin aux instances paritaires des fonctionnaires, qui sont légalement consultées sur l'avancement et les mutations, et les promotions. Le risque : que les décisions soient prises désormais à la tête du client». Quant à la loi Blanquer, elle ne remporte pas plus d'adhésion. «Dès l'article un,

elle bâillonne les enseignants qui ne pourront plus critiquer l'administration. On en a d'ailleurs eu un avant-goût avec cette directrice d'école qui devait être mutée pour avoir critiqué l'administration auprès des parents. Et des exemples comme cela on en a plein !» Il déplore également que cette loi n'aille pas au-delà des savoirs fondamentaux, «on s'en tient au minimum d'apprendre aux élèves à lire et à écrire sans volonté de tirer la culture vers le hauts. Les profs d'EPS sont évidemment touchés par ces réformes, mais le sont aussi par celle du lycée «il n'y a pas de spécificités EPS dans les 10 proposées, en plus on perd une demi-heure dans l'enseignement professionnel, et pour finir, l'option EPS du lycée Turgot ferme, il ne restera plus que celles de Saint-Julien et de Renoir». Un parcours semé d'obstacles donc pour les profs d'EPS...

FATIMA AZZOUZ

Éducation

A Limoges, les profs d'EPS courent contre la loi Blanquer

LIMOGES SOCIAL ÉDUCATION

Publié le 04/05/2019 à 12h30



Hier, stade de la Borie. "Game of runs" revendicatif organisé par le Snep-FSU. © Brigitte AZZOPARD



Vendredi, sur le site de La Borie à Limoges, le Snep-FSU a voulu symboliser les obstacles semés, selon lui, par les dernières mesures de la loi Blanquer qui sera discutée au Sénat dans quelques jours. Le syndicat des professeurs d'EPS se joindra à l'appel à la grève dans la fonction publique le 9 mai prochain.

Leur course en images :



Installations sportives

⇒ Réunion tripartite à Angoulême, le 29 mars 2019

Après plus de 2 ans d'attente et de demandes incessantes du SNEP/FSU pour que cette commission tripartite sur les installations sportives (IS) des lycées de la Nouvelle Aquitaine (N.A.) se réunisse, celle-ci s'est enfin tenue le vendredi 29 mars à Angoulême.

- ⇒ La Région était représentée par M. Mittet, Directeur Général des Services, Mme de la Taille, Directrice adjointe de l'Éducation, M. Jolly, Directeur de la maîtrise d'ouvrage, M. Léonard de la Direction des Sports, Mme Bluge du service équipements EPS, location et transports.
- ⇒ Le Recteur était représenté par M. Du Verdier, IPR EPS de Bordeaux.
- ⇒ Le SNEP/FSU était représenté par M. Mauvillain, Secrétaire académique de Poitiers, M. Parvillé, co-Secrétaire académique de Limoges, Mme Lacuey, Secrétaire académique de Bordeaux, M. Pierrat en charge du dossier des équipements sportifs.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Présentation du guide de prescription,
- 2) Liste des opérations en cours ou à venir au sein des établissements,
- 3) Liste des travaux d'équipements sportifs hors lycées,
- 4) Point sur les locations sportives et les transports,
- 5) Présentation de l'enquête de 2016 sur les I.S. des lycées de la N.A.

1) M. Jolly fit une présentation du nouveau guide de prescription ou guide de programmation. Nous avons pu noter avec satisfaction que ce guide s'est fortement inspiré du guide de programmation de l'ex-Région Aquitaine qui avait été élaboré suite à un travail de deux années au sein d'une commission tripartite spéciale. A noter que ce guide répond à une demande du SNEP souhaitant une harmonisation « par le haut » des pratiques des différentes ex-Régions. Contrairement à ce que préconisait le guide Aquitaine (le C.R. construit ses propres I.S.), le nouveau guide devient une sorte de cahier des charges soumis aux communes ou communautés de communes qui construiront ces installations prioritairement. En effet, le C.R. ne souhaite pas financer les frais de fonctionnement de ces infrastructures compte tenu du taux d'occupation scolaire qui est de l'ordre de 40%. A charge pour le C.R. de participer financièrement à la construction ou à la rénovation en fonction de la zone où se situe l'établissement. Le C.R. a identifié 3 zones qui verront leur taux de financement varié : territoires prioritaires, territoires intermédiaires (de 20 à 30%), et autres territoires (50 à 60 territoires identifiés). Ce financement sera effectué sous réserve que ces I.S. soient mises, par conventionnement, à disposition des lycéens du secteur pendant le temps scolaire. Le SNEP s'est positionné contre ce choix qui implique une dépendance à l'égard des communes qui peut être préjudiciable. Pour illustrer nos propos, nous avons pris l'exemple de la mise en place des T.A.P. qui a privé nombre d'établissements du second degré de créneaux horaires concernant l'occupation des gymnases ou autres I.S..

Cette première version du guide, que nous tenterons de faire améliorer, préconise un gymnase type E (26,3m x 48,2m) pour un lycée de plus de 400 élèves, une salle de musculation de 13,8m x 6,5m (que nous avons signalé comme insuffisante compte tenu des effectifs de nos classes de 35 élèves voir plus), une salle de gymnastique de 18m x 24m (à partir de 800 élèves), une piste d'athlétisme de 250m avec

revêtement synthétique (dans le cas d'un espace foncier non restreint) avec au centre un plateau sportif (2 terrains de BB, 3 terrains de VB et 1 aire de lancer).

2) Un document nous est transmis : « Point sur les équipements sportifs des lycées : opérations en cours et opérations à venir.

Ce document fait état des opérations en cours ou à venir pour chaque département. Nous informons les membres de la commission que, venant de prendre connaissance de ce document, nous ferons nos commentaires ultérieurement après avoir consulté les collègues concernés. M. Jolly précise que le C.R. consacre 32 millions d'euros chaque année aux lycées et qu'il est prévu une dépense totale sur la mandature de un milliard deux cents millions d'euros. Il rappelle que la préoccupation principale du C.R. est d'identifier les besoins soit par les renseignements tirés de l'enquête soit par retour des collègues (et du SNEP). Il nous informe que ses services vont maintenir des visites annuelles dans les lycées (20 visites/an).

3) M. Léonard présente un document sur les travaux d'équipements sportifs hors lycée (communes et communautés de communes) et relevant de la Direction des Sports.

Pour les années 2017 et 2018, le budget annuel consacré à ces travaux se montait à 5,5 millions d'Euros. 15 projets ont été subventionnés en 2017 et 17 projets l'ont été en 2018. Des travaux importants vont être engagés pour les CREPS de Bordeaux et de Poitiers (31 millions d'Euros entre 2017 et 2021).

Christophe Mauvillain intervient sur Angoulême : gymnase multi-sports (2/2) : zone 25%, terrain synthétique (25% de la partie qui aurait été consacrée à l'EPS).

Concernant les piscines et suite à nos interrogations, M. Léonard confirme que le CR finance en priorité les piscines de 6 couloirs avec possibilités de dérogations pour la rénovation des piscines tournesols et canetons (4 couloirs).

M. Léonard précise que des conventions d'occupation et d'utilisation partagées (réciprocité gracieuse ou négociations au cas par cas sur des barèmes non définis à l'avance) sont signées avec les collectivités qui ont bénéficié de subventions. Des exemples sont cités de conventions d'utilisation à titre gracieux : avec Bordeaux, Niort (piscine), Limoges. Concernant les I.S. des lycées, il est précisé également que celles-ci sont mise à disposition des collectivités en dehors des heures d'enseignement (mutualisation). Nous confirmons que nous sommes pour cette mutualisation.

Il nous informe qu'un million et demi d'euros sont consacrés aux transports (pour les lycées qui se rendent sur les IS communales) et à l'utilisation des équipements sportifs.

Concernant la prise en compte des transports pour se rendre sur les I.S., il nous est confirmé que ceux-ci sont pris en charge sans restriction sur toute la Région sauf pour se rendre sur des piscines où il faudra mentionner que la natation est programmée dans le projet EPS et envisagée dans le cadre de la certification. Nous rappelons que la natation fait partie des activités proposées aux élèves qui nécessite au moins deux cycles de programmation. M. Du Verdier précise que les projets EPS seront mis à disposition du CR pour contrôle éventuel.

4) M. Léonard nous présente un diaporama concernant les résultats de l'enquête sur les I.S. des lycées de la N.A qui s'étala sur deux années scolaires : 2015/2016 et 2016/2017. Il nous confirme que dans le prolongement de cette enquête, 20 lycées ont été visités et que cette année il y aura une

nouvelle vague de visites. Ces visites ont pour but de vérifier la cohérence avec les travaux planifiés. Suite à notre demande sur le choix des établissements et des critères retenus (points noirs, retours négatifs de l'enquête...) M. Mittet et M. Jolly répondent que plusieurs critères sont pris en compte dont les retours négatifs. Le but étant d'avoir le ressenti des équipes.

Concernant la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF), M. Parvillé informe la commission que les crédits EPS étaient fléchés dans la DGF des lycées de la Région Limousin. Les collègues de ces lycées ont vu, depuis la mise en place de la Région N.A, leur dotation diminuer de façon significative dans une enveloppe globale. Un lycée a même vu sa dotation spécifique EPS votée par le conseil d'Administration réduite à néant. M. Parvillé demande que la règle de calcul soit expliquée aux établissements et qu'une notice explicite soit envoyée à tous les établissements. M. Mittet répond que la règle de calcul est la même pour tous les établissements et qu'un courrier a été envoyé dans ce sens aux lycées en 2018. Mme Bluge précise que seuls les transports sont hors DGF. Suite à notre demande, elle informe la commission qu'il existe la possibilité de faire une commande spécifique pour le « gros matériel » et que le dossier doit être effectué en octobre. Dans la plupart des cas, ces demandes sont prises en compte sur avis des IPR EPS et l'enveloppe globale consacrée à ce chapitre par le CR se situe actuellement entre 250 000 et 300 000€.

M. Mauvillain revient sur les tickets sports existant dans la Région Poitou-Charentes et qui permettait aux AS de béné-

ficier d'une aide supplémentaire par élève licencié. M. Mittet répond que la priorité de la Région reste à l'aide pour l'UNSS (avec une subvention restée à l'identique par rapport au budget des Sports qui a baissé de 4%). Il privilégie un soutien collectif plutôt qu'une aide ponctuelle. Une aide de 200€ va être mise en place à la rentrée (principalement pour l'achat des nouveaux livres) pour les élèves de seconde et de première ce qui représente 1% du budget de la Région et 3% du budget de fonctionnement. Concernant la voie professionnelle, c'est une aide entre 120 et 300€ (suivant la filière) qui sera mise en place à la rentrée (aide à l'établissement pour chaque élève).

Tout au long de nos échanges, nous avons évoqué les cas de plusieurs établissements : lycée Despiaud, le futur lycée de Créon, le lycée Daguin de Mérignac, le lycée de Parentis, le lycée Max Linder de Libourne, Le lycée Favard de Guéret.

Suite à notre demande, M. Mittet a confirmé la mise en place d'une commission tripartite régionale annuelle sur les installations sportives des lycées.

⇒ **Christian PIERRAT**



⇒ **Suites lors du CAEN !**

Le dossier des équipements est un dossier au long cours. Rares ont été les victoires sur le court terme, au sortir d'une réunion avec les décideurs. Le plus souvent, il est nécessaire de batailler, de remettre sans cesse la pression sur les différents interlocuteurs.

Bien sûr, lorsqu'une occasion comme le CAEN (Comité Académique de l'Education Nationale) se présente, il ne nous est pas possible de la laisser passer. Nous avons donc formulé une question diverse pour interpeller la Région sur ce dossier : « conditions de pratique en EPS dans les lycées de notre académie : chantiers prévus et adéquation avec les besoins des équipes EPS. ».

Un des élus de la région, M. Cagnon, nous a répondu qu'une réunion tripartite se tenait tous les trimestres avec les représentants du personnel et les représentants du rectorat (les IPR), et que lors de celle-ci les sujets étaient abordés en détail. Petit problème : cette réunion s'est certes réunie le 29 mars dernier (Cf compte-rendu page précédente), mais la précédente datait de 2016... une tous les 3 ans aurait donc été plus juste ! Surtout, si les chantiers en cours ou prévus par la Région nous ont bien été communiqués, force est de constater que l'écart entre le projet et les besoins de l'équipe EPS en place est parfois abyssal. Les exemples du lycée Favard de Guéret ou du lycée agricole de Brive-Voutezac

sont éloquentes (Cf. bulletin de janvier-février).

La question de la place de l'équipe EPS dans la construction du projet de construction ou de rénovation est donc centrale, pour éviter que les centaines de milliers d'euros dépensés soient tout simplement dilapidés pour quelques sparadraps sur une jambe de bois.

Notre interpellation a été entendue par M. Nembrini, vice-président de Région et responsable de l'Education, qui s'est engagé à reprendre les dossiers concernés. Nous ne manquerons pas de le relancer pour que cette bonne parole soit suivie d'actes concrets, pour qu'enfin les équipes EPS puissent bénéficier d'installations sportives dignes et efficaces.

⇒ **Dominique PARVILLE**



Un problème avec vos installations sportives ?
Ne restez pas tout seuls, faites-vous aider !
Les référentiels du SNEP sont en ligne, à l'adresse suivante :
<http://www.snefsu.net/equipe/index.php>

Et pour toute question, contactez s3-limoges@snefsu.net

Elections européennes

⇒ Eviter le pire ?

Il ne fallait guère se faire d'illusions sur le verdict des élections européennes. Les résultats du scrutin confirment « la préférence nationale » et le « nouveau monde libéral ».

En gagnant ces élections, le Rassemblement national semble avoir réussi le pari de la dédramatisation. En Corrèze et à Tulle en particulier, l'impensable s'est produit : les digues ont lâché... Son implantation sur l'ensemble du territoire est actée et désormais la voie est toute tracée pour des victoires autrement plus importantes.

En laissant volontairement croître l'extrême droite pour en tirer profit par le biais de l'argument imparable du vote utile, les anciens partis au pouvoir portent une lourde responsabilité dans l'avènement du Rassemblement National. Responsabilité partagée par les « marcheurs » aux commandes du pays qui confirment, malgré leur défaite électorale, la poursuite et l'accélération d'une politique anti sociale, génératrice de misères, de désespérances, de revanches malsaines.

Il en aura fallu de la haine accumulée chez des millions de français, pour se jeter ainsi dans les bras d'une bête qu'on dit immonde ! Qu'importe l'histoire, qu'importe les risques pour nos compatriotes toujours déçus par des promesses non tenues, pauvres tout en travaillant, sans grands espoirs pour leur avenir et celui de leurs enfants ; ces bras qui s'ouvrent leur parlent, les ravit, et font miroiter un eldorado qui n'a jamais été pour eux.

Dans ce contexte politique et social, il est à craindre que la voix des progressistes aura bien du mal à se faire entendre. Que pèseront leurs discours sur l'éventualité de pro-

« Le corps enseignant doit s'engager dans ce combat avec conviction. »

bables reculs sociétaux, sur l'importance du vivre ensemble, sur l'acceptation de la différence comme source d'enrichissement culturel, sur les droits et liberté, quand la revanche si longtemps attendue est à portée de mains ?

Pas question cependant de sombrer dans un pessimisme mortifère, le défi qui se présente est de taille mais notre honneur nous commande de le relever. Le corps enseignant doit s'engager dans ce combat avec conviction.

Il est grand temps de prendre collectivement des initiatives dans tous nos établissements et particulièrement dans les lycées, pour décrypter les discours mensongers, décrédibiliser les raccourcis simplistes et redonner l'envie de construire un monde solidaire.

Nous avons cet atout considérable d'être auprès de la jeunesse du pays, profitons-en dans le cadre de nos missions, pour travailler et élever leur conscience. **Dans le discours et dans les actes, le militantisme enseignant doit impérativement reprendre de la vigueur.**

⇒ Jean-Pierre DURTH



Calendrier 2019-2020

⇒ Réservez les dates dès maintenant !

Comme à son habitude, le SNEP-FSU Limoges vous proposera plusieurs stages de formation syndicale, pendant l'année 2019-2020.

Samedi 19 octobre 2019 : la cyclo du SNEP, 2ème étape ! Après « Limoges-Angoulême » l'an dernier, pour dénoncer la fusion des académies (qui a d'ailleurs été partiellement abandonnée pour le moment), nous nous dirigeons vers un « Limoges-Guéret », pour promouvoir les Services Publics. Guéret est en effet la « capitale nationale » des services publics, pour avoir été le berceau du mouvement Convergence (né en 2005, avec notamment le grand rassemblement de 2015 qui a rassemblé des milliers de personnes dans la préfecture creusoise). 80km environ, pas tout plat, mais à coup sûr dans une bonne ambiance, commencez à graisser les chaînes !

Lundi 16 décembre 2019 : journée de l'EPS. Dans la poursuite de la journée péda « escalade » d'octobre 2018, cette journée devrait s'articuler sur l'athlétisme en lycée.

Stage à définir : nous proposerons lors des 3 assemblées générales UNSS un sondage pour choisir un 3^{ème} stage. Les propositions seront les suivantes :

- ⇒ Stage « Carrière / Santé / réforme des retraites »
- ⇒ Stage « Comprendre la DGH, le budget et les mécanismes du Conseil d'Administration »
- ⇒ Stage « Egalité » (éventuellement autour d'une APSA ?)